



DECLARATION PREALABLE DU SNUipp-FSU 90 CAPD du 2 février 2016

Au regard des documents préparatoires à cette instance, nous nous interrogeons sur le nombre peu important de candidat à l'inscription sur liste d'aptitude à la fonction (et non à l'emploi) de direction d'école de 2 classes ou plus. Peut-être le groupe de travail sur l'allègement des tâches administratives met-il du temps à porter ses fruits ? En tout état de cause, nous en profitons pour renouveler notre demande de tenu d'un nouveau groupe de travail et/ou d'un groupe de suivi de ce protocole d'allègement des tâches administratives.

En ce qui concerne le mouvement interdépartemental, nous nous inquiétons pour certaines collègues, certaines familles qui attendent une mutation depuis plusieurs années : les situations sont variées, mais toutes douloureuses. Il est important que le ministère en prenne conscience et essaie de revoir les règles qui éviteraient à toutes ces collègues de devoir se mettre en disponibilité. Eloignées de la classe, bien qu'elles souhaiteraient exercer leur métier, elles apparaissent au final comme des enseignantes-fantômes aux yeux de l'administration. Alors que nous désapprouvons la politique du chiffre, et que le manque de personnel vous contraint à faire appel à des contractuels, refuser une mutation nous paraît inconcevable.

Pour finir, un petit mot sur l'octroi des restes de promotions à la hors-classe. Une semaine après notre mobilisation pour la revalorisation de nos salaires et le dégel de la valeur du point d'indice, nous rappelons notre revendication d'une revalorisation qui ne se limiterait pas à la création de multiples primes et l'augmentation d'autres. Aujourd'hui, six enseignants des écoles sur dix partent encore à la retraite sans avoir accédé à la hors classe, et nous sommes encore loin du ratio de 7% appliqués aux enseignants du second degré. Nous ne pouvons que rappeler ici un des mandats du SNUipp : la nécessité que la hors classe soit accessible à tous et que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade.



COMPTE-RENDU CAPD

2 février 2016

Suite à notre déclaration préalable (la seule...), le DASEN a apporté quelques précisions et quelques éléments de réponse :

- Peu de candidats sur liste d'aptitude (5 nouveaux inscrits dont 4 faisant fonction cette année / 15 inscrits l'an passé...) : pourquoi ? Même situation dans d'autres départements, notamment nos voisins du Doubs. Nous nous sommes mis d'accord pour avancer certaines hypothèses comme le manque de valorisation salariale (idée du DASEN), la peur des responsabilités accumulées, la charge de travail et la disponibilité nécessaire, pas toujours compatibles avec la vie des jeunes collègues du département. Ces contraintes freinent même les collègues qui jusqu'ici demandaient leur inscription sur liste d'aptitude afin de multiplier leur chance de pouvoir muter en pouvant postuler sur les postes d'adjoint et direction...

Comment faire pour rendre attractive cette fonction ???

Le protocole de simplification sera réactivé au printemps lorsque le protocole académique sera dévoilé (mars 2016).

- Pour les permut, cela relève de la CAPN : le SNUipp le sait et le fait remonter, mais souhaite que le DASEN aussi fasse remonter ce problème !
- Pour les rémunérations, le chantier est en cours au ministère. Le SNUipp le sait aussi, et c'est bien pour cela que le sujet est mis à l'ordre du jour de cette déclaration.... La proposition n'est pas à la hauteur des attentes et besoins des collègues !

1. BAREME DES COLLEGUES DEMANDANT UNE PERMUTATION :

Il y a 16 collègues qui demandent à quitter notre département.

2. INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE A LA FONCTION DE DIRECTEUR :

Il y a 4 personnes inscrites sur la liste pour les rentrées 2016/2017/2018 :

- Biringer Stéphanie
- Goepfert Peggy
- Morel Severine
- Parent Nicolas

3. QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp-FSU 90 :

- Formation continue :

Suite aux attentats de novembre, des sessions de formation continue ont été annulées, vont-elles être reportées ?

Réponse : elles ont été ou vont être reportées.

- Animations pédagogiques :

Convocations envoyées tardivement dans les écoles

Réponse : l'adresse personnelle avec GAIA n'est pas possible. Un effort va être fait pour envoyer les convocations au minimum une semaine avant.

Magistère : Les collègues peuvent-ils s'inscrire à des parcours au-delà des 9 h ?

Réponse : Le statut de visiteur n'existe pas pour le moment, cela pose un problème avec les parcours où il y a un présentiel obligatoire. Pour l'année prochaine, il va être envisagé, si cela est possible, de créer 2 architectures différentes pour permettre aux collègues qui le souhaitent de s'inscrire volontairement dans des parcours.

- Suivi des PES :

Nous avons rencontré des PES qui nous ont fait part de nombreuses difficultés rencontrées lors de leur formation à l'ESPE. Certains sont en procédure d'accompagnement, quels dispositifs sont mis en place ?

Réponse : 7 PES sont en procédure d'accompagnement (4 sur B2 et 3 sur B1). Chaque IEN a mis en place un dispositif avec un suivi par un conseiller pédagogique.

Pour ce qui est des difficultés rencontrées à l'ESPE, le DASEN propose d'en discuter avec les responsables de l'ESPE mais il n'a aucun pouvoir sur la formation.

- Contractuels :

Combien de contractuels à ce jour ?

Réponse : à l'heure d'aujourd'hui, le DASEN peut prendre 8 ETP (temps plein). Pour le moment, il a recruté l'équivalent de 7 ETP. Aujourd'hui, il reste 1 ETP à pouvoir mais il n'y a personne de compétent qui se présente.

- Situation des remplacements

CATASTROPHIQUE ... Cela fait quelques jours que les remplacements ne sont plus assurés : 18, 20 classes non remplacées, des remplacements longs désaffectés pour des remplacements dans des petites écoles.

Le DASEN a décidé de reporter les stages de formation continue au moins jusqu'aux vacances d'hiver afin de faire face à la pénurie...

La situation de quelques collègues ayant été affectés sur des remplacements à l'année après de petits remplacements en septembre a été évoquée afin que l'administration réétudie leur dossier : notamment pour l'octroi de l'indemnité et la validité de leur arrêté de nomination ...

- Reprise à temps complet aux 3 ans de l'enfant :

Quelques collègues souhaiteraient pouvoir reprendre à temps complet en cours d'année (à la date anniversaire) suite à un temps partiel de droit pour enfant de moins de trois ans. Droit qui existe pour les fonctionnaires... sauf pour les enseignants du 1er degré qui doivent finir l'année scolaire à temps partiels.

Le SNUipp est intervenu pour que les collègues soient entendus car par cette période de pénurie, la reprise de collègues à temps plein pourrait donner un petite bouffée d'oxygène au service des remplacements.

Le DASEN est bien d'accord avec nous, mais les textes sont les textes.... Seul l'avis de l'assistante sociale sur la situation personnelle de chaque collègue pourra permettre cette reprise à temps plein en cours d'année.

Le SNUipp réitérera cette question et fera remonter cette difficulté pour les collègues auprès des instances nationales.

- Budget Fournitures de la Ville de Belfort :

Le budget est tombé la semaine passée : coupe sombre !!! -27% !!!

Même si le DASEN n'en n'est pas responsable, le SNUipp lui a demandé d'intervenir auprès de la municipalité car une baisse du budget peu impacter la qualité des enseignements....

Le SNUipp interviendra bien évidemment de son côté !